

## AVIS PUBLIC

### VILLE DE MONTRÉAL

#### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 6 avril 2010, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-061**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Marche de sensibilisation CriPhase** » qui aura lieu le 24 avril 2010, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-062**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement « **Marche de sensibilisation CriPhase** » qui aura lieu le 24 avril 2010, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-084**, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 117, rue Saint-Zotique Ouest, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2010-26-085**, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6352, 6354, 6356 et 6358, rue Cartier, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp), en cliquant sur « Nos avis publics ».

Donné à Montréal, ce 13 avril 2010

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement